

**ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS**  
**Circonscription de LOUHANS**

Téléphone : 03 85 72 00 52  
Courriel : 0711417E@ac-dijon.fr  
Adresse : route de Chalon  
71330 Saint Germain du Bois

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU VENDREDI 25 MARS 2016**

*Début de la séance à 18h00*

**Membres présents :**

Madame FERRIER, directrice de l'école par intérim,  
Monsieur CALVEZ, adjoint au maire de Saint Germain du Bois,  
Monsieur MICHELIN, maire de Bouhans,  
Madame MARASZAK enseignante,  
Madame BITSCH et Madame THIBERT représentantes des parents d'élèves,  
Madame VIEUX, Déléguée Départementale de l'Education Nationale,  
Madame ARTUS et Madame MOISSON, ATSEM.

**Membres excusés :**

Monsieur RENAULT, Inspecteur de l'Education Nationale,  
Madame ROBELIN, maire de Saint Germain du Bois,  
Madame MARIZY, adjointe au maire de Saint Germain du Bois,  
Madame PERRUSSON, directrice de l'école,  
Madame DA COSTA PIHNO, enseignante,  
Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé du RASED,  
Monsieur CRETIAUX et Monsieur CHAMPION, représentants des parents d'élèves.

**Membre absent :**

Monsieur ROUFFIANGE, maire de Serley.

### **L'ECOLE ET SON FONCTIONNEMENT :**

**- Les effectifs actuels**

Concernant les élèves, il y a actuellement 8 élèves inscrits en toute petite section, 24 en petite section, 13 en moyenne section et 18 en grande section, soit 63 élèves ainsi répartis dans les 3 classes : 8 TPS + 14 PS = 22 élèves, 10 élèves en PS + 13 élèves en MS = 23 élèves et 18 élèves en GS.

Concernant le personnel, il y a 4 enseignantes dont deux à mi-temps sur une même classe et deux ATSEM. Une stagiaire a été présente deux jours par semaine en novembre, décembre, janvier et février. Cela a été très appréciable et les conditions de travail ont été améliorées.

**- Les prévisions des effectifs pour la rentrée 2016**

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée du mois de septembre 2016 sont les suivantes : 17 élèves en toute petite section nés en 2014, 24 élèves en petite section nés en 2013, 20 élèves en moyenne section nés en 2012 et 14 élèves en grande section nés en 2011, soit 75 élèves.

Les dates et les modalités des inscriptions pour la rentrée scolaire 2016 seront communiquées via le cahier de liaison et seront affichées à l'école ainsi que dans les mairies de Saint Germain du Bois, de Bouhans et de Serley. Elles seront aussi diffusées dans les journaux locaux : le Journal de Saône-et-Loire et L'Indépendant.

Pour rappel : - seuls les élèves non scolarisés à l'école maternelle de Saint Germain du Bois durant l'année scolaire 2015-2016 seront concernés par ces inscriptions,

- l'école maternelle Marie Curie de Saint Germain du Bois accueille les enfants domiciliés sur les communes de Saint Germain du Bois et de Bouhans.

Les enfants domiciliés sur la commune de Serley sont accueillis à Saint Germain du Bois uniquement pour leurs années de toute petite et de petite sections de maternelle puis ils doivent poursuivre leur scolarité à Serley à partir de l'année de moyenne section de maternelle.

Les inscriptions à l'école maternelle Marie Curie de Saint Germain du Bois pour l'année scolaire 2016-2017 concernent les enfants nés entre le 1er janvier et le 1er septembre 2014, ainsi que tous les enfants nés en 2013, 2012, 2011 qui n'ont jamais été scolarisés ou qui l'étaient dans une autre école et à condition qu'ils aient acquis une propreté corporelle suffisante et régulière. Ceci est à l'appréciation de la mairie puisque c'est elle qui gère les inscriptions, l'école quant à elle ne fait que valider celles-ci.

L'inscription de votre enfant à l'école maternelle se fait donc en deux temps :

- vous devez d'abord vous rendre à la mairie de Saint Germain du Bois, il vous sera alors remis une demande d'inscription,

- vous devrez ensuite vous présenter à l'école maternelle le vendredi 20 mai 2016 entre 17h00 et 19h00, le vendredi 27 mai 2016 entre 17h00 et 19h00, le vendredi 3 juin 2016 entre 17h00 et 19h00 ou sur rendez-vous uniquement en cas d'impossibilité l'un de ces trois jours.

L'inscription de votre enfant sera alors validée par la directrice de l'école sur présentation de la demande d'inscription délivrée par la mairie et remplie par vos soins, du livret de famille et d'un document attestant que votre enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (carnet de vaccinations) ou d'un certificat médical de contre-indication.

Si votre enfant a déjà été scolarisé dans une autre école, vous devrez aussi fournir le certificat de radiation fourni par la précédente école ainsi que le livret scolaire de votre enfant.

#### **- Les crédits scolaires alloués par la Mairie de Saint Germain du Bois**

Ces crédits servent à acheter les fournitures scolaires courantes (cahiers, classeurs, crayons, feuilles...) ainsi que du matériel pédagogique pour travailler en classe.

Les crédits scolaires alloués par la mairie pour l'année civile 2016 s'élèvent à 50 euros par élève sur la base des effectifs transmis en septembre 2015, ce qui ne correspond pas tout à fait aux effectifs réels au 1er janvier 2016, début de l'année civile. Nous avons en effet eu 5 nouvelles inscriptions en fin d'année 2015.

#### **- La coopérative scolaire et les actions d'autofinancements**

Pour rappel, l'école est affiliée à l'Office Central de la Coopérative de l'Ecole (OCCE).

A ce titre, un compte bancaire intitulé « Coopérative Scolaire », contrôlé par cet office, est alimenté par les dons des parents d'élèves et les actions d'autofinancement organisées par l'école qui seront présentées plus loin.

Cet argent sert à enrichir le quotidien de la classe (achat de matériel pédagogique, d'ingrédients pour les recettes de cuisine, financement des goûters, spectacle, sorties scolaires...).

Les recettes et dépenses réalisées en début d'année scolaire ont déjà été présentées lors du précédent conseil d'école.

Les nouvelles recettes enregistrées sont les suivantes :

- vente de chocolats à Noël : 385,68 euros,
- photos individuelles : 276 euros,
- dons des parents d'élèves pour le deuxième trimestre : 231 euros,
- tombola de Pâques: 1104,93 euros,
- photos de carnaval : 199,05 euros,
- recyclage de cartouches d'encre: 51,77 euros.

Les nouvelles dépenses réalisées sont les suivantes :

- achat de matériel divers pour les classes (fabrication d'objets, matériel pour les coins jeux, calendriers de l'Avent, décorations de Noël, albums et jeux pédagogiques pour travailler en classe) : 250,36 euros,
- goûter de Noël, de Carnaval et les ingrédients pour cuisiner à l'occasion des anniversaires : 211,14 euros,
- achat de deux cartouches d'encre pour l'imprimante : 66,72 euros,
- participation au spectacle de Noël de la cantine : 69 euros.

Les prochaines recettes proviendront :

- des photos des groupes-classes fin mai/début juin 2016,
- des dons des parents d'élèves pour le troisième trimestre.

Les prochaines dépenses connues seront les suivantes :

- goûter de Pâques,
- sortie scolaire pour les trois classes ,
- achats des ingrédients pour les recettes des goûters d'anniversaires.

## **LES PROJETS :**

- Réactualisation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) : nous avons établi ce plan en relation avec la gendarmerie et la cellule EMAS (Equipe Mobile Académique de Sécurité). Il consiste à faire l'état des lieux des risques et à mettre en relation des réponses adéquates.

Nous avons réalisé à ce jour deux exercices de sûreté à l'école : vendredi 8 janvier, un exercice de confinement à l'école en cas de risque climatique ou chimique et vendredi 11 mars, un exercice de fuite en cas d'intrusion malveillante au sein de l'école.

Nous nous devons en effet d'acquérir des réflexes qui pourront être utiles si nécessaire tout comme dans le cadre des alertes incendie que nous pratiquons déjà.

- Les trois classes continuent de se rendre à tour de rôle à la bibliothèque de Saint Germain du Bois.

Pour la classe de TPS/PS, c'était le vendredi 18 mars 2016. La classe des PS /MS n'a pas pu s'y rendre ce jour-là du fait de l'absence non remplacée de l'enseignante de cette classe. La prochaine visite aura lieu le vendredi 3 juin 2016.

La classe de GS s'y est rendue le vendredi 29 janvier 2016 et y retournera le vendredi 29 avril 2016.

Lors de ces visites, une animation est proposée par les personnes de la bibliothèque et cela est très apprécié par les enfants.

De plus, au cours du mois de janvier 2016, les élèves de grande section, comme ceux d'autres écoles, ont participé au prix Livrentête en collaboration avec la bibliothèque de Saint Germain du Bois. Les cinq albums de jeunesse sélectionnés pour ce prix ont été lus en classe et chaque élève a voté pour son livre préféré.

Le classement final des albums sera finalement connu lorsque toutes les écoles auront communiqué les résultats des votes.

- Le mercredi matin 30 mars 2016, à l'occasion de Pâques, une grande chasse aux oeufs sera organisée dans la cour de l'école (si les conditions météorologiques le permettent).

Celle-ci sera suivie d'un goûter pour les trois classes, financé par la Coopérative scolaire, en fonction de ce qui aura été trouvé...

- Les élèves de grande section se rendent à la piscine de Saint Germain du Bois tous les jeudis matins depuis le 28 janvier 2016 accompagnés de Madame ARTUS, ATSEM, de parents d'élèves agréés spécialement par l'Education Nationale pour cette activité, de Madame SEIGLER, AVS, et de Madame PERRUSSON, leur enseignante.

Initialement prévue pour se terminer le jeudi 12 mai 2016, cette activité s'arrêtera finalement le jeudi 07 avril 2016 en raison de la fermeture de la piscine pour cause de travaux.

Les trajets ont été effectués en bus jusqu'au jeudi 17 mars 2016 puis s'effectueront à pied pour les trois dernières fois.

- Notre projet d'école triennal a pour thème « les contes traditionnels ». Tout au long de l'année, chaque classe travaille sur différents contes. Ce travail sera répertorié dans un livret de contes qui suivra votre enfant tout au long de sa scolarité en maternelle.

D'autre part, lors des APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) le thème des contes traditionnels est repris sous une forme différente et donnera lieu à la création d'un livre numérique.

- Un projet de sortie scolaire financé par la Coopérative scolaire est envisagé. Nous sommes en train d'étudier diverses possibilités. Nous prendrons notre décision en fonction du coût, en particulier celui des transports.

De plus amples informations seront données dans le cahier de liaison dès que le projet sera finalisé.

- Un pique-nique sera organisé le mardi 5 juillet 2016 (si les conditions météorologiques le permettent).  
En raison des circonstances actuelles (état d'urgence, plan Vigipirate et travaux à la coulée verte) il aura lieu dans l'enceinte scolaire.

### **LES REALISATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE L'ECOLE ET LES BESOINS :**

Nous remercions la mairie pour :

- la réparation du volet roulant dans la salle des PS/MS,
- l'achat de couchettes supplémentaires pour la sieste et de la literie afférente,
- la découpe des cloisons de la classe des TPS/PS pour des questions de sécurité,
- l'achat d'un ordinateur portable pour la 3ème classe. Cet ordinateur n'a pas de lecteur DVD, est-il possible d'envisager l'acquisition d'un lecteur DVD pour ce portable ?

Réponse de la mairie : la mairie prend note de cette demande et l'étudiera.

Nos demandes à la mairie:

- les volets roulants défectueux de la salle de sieste vont-ils être changés?

Réponse de la mairie : oui, ceci est prévu au budget 2016,

- installation d'une barrière de sécurité sur toute la longueur de la rampe d'accès handicapé,

Réponse de la mairie : oui, ceci est prévu au budget 2016,

- changement de la vitre fendue dans la classe de PS/MS,

Réponse de la mairie : la mairie prend note de cette demande et l'étudiera,

- possibilité d'avoir un nombre pair de cartouches d'encre pour chacune des deux imprimantes de l'école,

Réponse de la mairie : la mairie prend note de cette demande et l'étudiera,

- réfection des murs de la classe des TPS/PS,

Réponse de la mairie : la mairie prend note de cette demande et l'étudiera,

- recrutement d'une troisième ATSEM pour que chaque classe puisse disposer d'une ATSEM à temps plein,

Réponse de la mairie : la mairie prend note de cette demande et l'étudiera.

### **LES QUESTIONS TRANSMISES PAR LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES :**

Aucune question n'a été transmise.

**Le prochain conseil d'école aura lieu le vendredi 17 juin 2016 à 18h00 à l'école maternelle.**

*La séance est levée à 19h30.*

Sylvie FERRIER  
Directrice par intérim de l'école maternelle